

## Conseils et préparation

### Le SIPE peut vous aider pour :

- mieux connaître vos forces et vos motivations
- valoriser vos compétences et votre parcours
- savoir comment chercher un stage ou un emploi
- améliorer vos candidatures (CV, Lettres de motivation, simulations d'entretiens)

### Pour cela :

#### → Evènement « **BOOSTE TA CANDIDATURE !** »

**Du 16 au 19 octobre 2023**

Une semaine de conseils sur :

- Posture et image
- CV, Lettre de motivation
- Entretien de recrutement
- Développer son réseau professionnel



→ **Accompagnement** de la conseillère en insertion professionnelle sur toutes vos démarches de recherche de stage/emploi/ alternance/ etc.

**Prise de rdv sur Jobteaser via l'ENT**

### → Des ateliers :

- Mieux se connaître
- Prise de parole en public
- Atelier collaboratif
- Gérer son temps et ses priorités
- E-réputation et outils numériques
- Gérer les situations complexes
- Atelier CV / Lettre de motivation / préparation aux entretiens

Nous intervenons et proposons également des ateliers à la carte en fonction des besoins des formations !

## Offres de stages/ emplois/ jobs

### Où trouver des offres ?

- **Stages, jobs et emplois :**

→ « **JOBTEASER** » sur l'ENT ou le site UPVD

Accès à l'ensemble des offres de JOBTEASER et aux offres des partenaires de l'UPVD en exclusivité !

→ Lors de l'action « **Trouve ton stage !** »

Une semaine où les recruteurs se déplacent à l'UPVD pour recruter leurs futurs stagiaires !

**Les 21 et 23 novembre 2023** à UPVD IN CUBE



### Le saviez-vous ?

Depuis 2011, **86% des étudiants de l'UPVD trouvent leur stage par leur réseau professionnel ou par l'envoi de candidatures spontanées**, et seulement 14% en répondant à des offres.

Pour mieux comprendre les démarches de recherche de stage et d'emploi, sollicitez le SIPE, c'est un pas vers votre réussite !

## Le SIPE, en résumé

**UPVD** Université Perpignan Via Domitia  
CRÉATRICE D'ALUMNI DEPUIS 1850

**Le Service d'Insertion Professionnelle & Entrepreneuriat**

T'ACCOMPAGNE VERS L'EMPLOI,  
T'AIDE À **ENTREPRENDRE**,  
BOOSTE TON **RÉSEAU**.

INSERTION PROFESSIONNELLE	04.68.66.20.43 sipe@univ-perp.fr
<ul style="list-style-type: none"><li>• Rechercher un stage, un emploi, un job</li><li>• Rédiger son CV, ses lettres de motivation</li><li>• Préparer ses entretiens d'embauche</li></ul>	
f CARRIERE STAGE ALUMNI UPVD	
ENTREPRENEURIAT	07.86.18.13.80 in-cube.upvd.fr
<ul style="list-style-type: none"><li>• Entreprendre et étudier à l'université</li><li>• Rendre visible et valider ton projet</li><li>• Bénéficier d'un espace de co-working à l'UPVD IN CUBE</li></ul>	06.34.84.50.20 pepите-lr.fr in-cube@univ-perp.fr
f in UPVD IN CUBE f in PEPITE-LR	
RÉSEAU PROFESSIONNEL UPVD ALUMNI	04.68.66.20.99 upvd-alumni.fr
<ul style="list-style-type: none"><li>• Constituer ton premier réseau pro</li><li>• Rencontrer des anciens</li><li>• Optimiser ton insertion professionnelle</li></ul>	upvdalumni@univ-perp.fr
in UPVD ALUMNI	

## Convention de stage

### La saisie en ligne de la convention de stage :

→ Tout étudiant, (sauf master MEEF), crée sa convention de stage en ligne sur l'**ENT/onglet stages, emploi** et l'imprime en 3 exemplaires

→ L'ordre de **signature** : vous, l'entreprise/la structure, la composante (scolarité ou département)  
Il y a 5 signataires sur une convention :

- Vous
- Le tuteur professionnel
- Le signataire qui représente la structure professionnelle (Président, Directeur, DRH...)
- Le responsable pédagogique de votre formation (président de jury, responsable d'année...)
- Le Directeur de l'UFR ou Institut (Doyen)

→ Avant de saisir la convention, il faut absolument avoir récolté **certaines informations indispensables** :

- N° Siret de l'entreprise (pour un stage en France)
- Nom du tuteur professionnel
- Durée, dates, horaires du stage
- Gratification...

→ Pour les stagiaires de la **formation continue** (reprise d'études, demandeurs d'emploi, congés formation...), la convention est à imprimer en **4 exemplaires dont un sera signé par le SFC-A**

→ A l'étape 5, vous pouvez choisir la langue d'édition de la convention (français, **anglais, espagnol** ou **italien**)

### Pendant ou à la fin du stage :

→ Si votre convention est validée en ligne, il faudra créer un **avenant** à faire signer par les mêmes parties que pour votre convention pour la modifier. Si elle n'est pas validée, vous pouvez encore la modifier en ligne

→ L'**attestation de stage** est à imprimer en fin de stage et à faire signer par votre structure d'accueil

→ L'**évaluation de votre stage** est à remplir en ligne après votre stage

## Règlementation des stages

### Général :

→ **Le stage est une période temporaire de mise en situation professionnelle qui s'inscrit avec attribution de crédits ou non dans le cadre d'un cursus pédagogique.**

En stage, vous ne devez pas remplacer un salarié, même pour une activité saisonnière. Il est interdit de vous confier des tâches dangereuses pour votre sécurité ou votre santé

→ Il faut que votre formation comprenne **plus de 200h de formation en présentiel** pour que vous puissiez réaliser un stage

→ Un stage **dans une même entreprise ne peut excéder 6 mois** (924h) consécutifs ou non

→ Un stage **ne peut s'étendre au-delà du 30 septembre** de l'année universitaire suivante

### Gratification :

→ Son montant au 1/01/2023 : **4.05 € / heure effective, non imposable** (le montant brut = le montant net)

→ Elle est due dès la **1<sup>ère</sup> heure effective** si le stage dure plus de **308h** (soit plus de 2 mois à temps complet) et elle est versée mensuellement.

### Exception :

- Pour la formation continue, la gratification n'est pas obligatoire, si elle a lieu, elle est soumise à charge pour l'entreprise dès le 1€ versé
- Elle n'est pas obligatoire à l'étranger

### Contactez-nous pour toute question sur (entre autres) :

- **Pays autorisés pour les stages à l'étranger**
- Un stage plus long que prévu dans votre maquette
- Un accident du travail pendant le stage
- Un stage à temps partiel, en horaires décalés...
- Une rupture ou un avenant de stage
- Des congés ou autorisation d'absence pendant le stage

**OBLIGATOIRE** pour tout stage : portez votre **Responsabilité Civile** à votre secrétariat !

**stage.upvd@univ-perp.fr / 04 68 66 20 43**

Ou consulter en ligne le « Guide des stages » du MESRI



## GUIDE PRATIQUE des STAGES pour les ÉTUDIANTS 2023-2024

[sipe@univ-perp.fr](mailto:sipe@univ-perp.fr)

04.68.66.20.43

**A UPVD IN CUBE (derrière IAE)**

